



SANS PUBLIC – PRESSE INVITEE ET AVISEE

<i>Date de la convocation</i>	19/03/2021	<i>Séance ouverte à</i>	20H30	<i>Conseillers en exercice</i>	15
Présents	Henri BONNEFOY, Maire Elizabeth SIGNORET, Frédéric PASTEL, Agnès AUBERT, Serge CAPDEGELLE, Adjoints Michelle FRANCOIS, Franck FIRMANN, Pierre LOUIS, Sandrine ICARD, Marie-Jeanne SUZZONI, Sandrine MATT et Vincent MAUREL.				
Absent(es) excusé(es)	Jean-Claude BARBAN et Hélène MORRONE				
Absents(es)	Jacky DELORME				
Pouvoirs	Hélène MORRONE a donné pouvoir à Michelle FRANCOIS et Jean-Claude BARBAN a donné pouvoir à Elizabeth SIGNORET				
Secrétaire de séance	Michelle FRANCOIS				

Ordre du jour :

- *Approbation du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 janvier 2021*
- *Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui est accordée par le Conseil Municipal*
- 1- *Approbation du compte de gestion de l'exercice 2020*
- 2- *Approbation du compte administratif 2020*
- 3- *Affectation du résultat*
- 4- *Vote des taux d'imposition*
- 5- *Vote des taux des redevances du camping municipal pour 2021*
- 6- *Affectation des crédits ouverts à l'article 6232*
- 7- *Coupe affouagères – Prix du lot*
- 8- *Vote du budget primitif 2021*
- 9- *Fixation des loyers du gîte et d'un logement communal suite à vacance*
- 10- *Renouvellement de la convention de prestation de service d'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols entre la COVE et la Commune de Saint Christol*
- 11- *Convention de mise à disposition d'un terrain communal*
- 12- *Questions diverses*

• **Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 octobre 2020**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

• **Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui est accordée par le Conseil Municipal**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions :

21/01/21	Décision N°	2021-06	Programme accessibilité	AD'AP – Fourniture	3 389.16€ TTC	Handinorme Bondues (59)
22/01/21	Décision N°	2021-07	Masques à usage unique adultes et réutilisable pour les enfants de l'école âgés de 6 ans et plus		590.00€ TTC	Lable Blouse Gondcourt (59)
25/01/21	Décision N°	2021-08	Programme AD'AP – Matériel accessibilité		3 237.60€ TTC 1 963.20€ TTC	Métallerie Derie Simiane la Rotonde (04)

05/02/21	Décision N°	2021-09	Réparation canalisation au « Cimetière » : tranchée et remblaiement, gravette	972.00€ TTC	Ferrand Loreille Curnier (26)
08/02/21	Décision N°	2021-10	Elagage	3 792.00€ TTC	Ets Gervasoni Caseneuve (84)
15/02/21	Décision N°	2021-11	Réparation fuite bâtiment Ferrier le Cours	1 548.00€ TTC	Ent Alain Maurel St Christol (84)
22/02/21	Décision N°	2021-12	Remplacement du moteur de volée de la cloche n°3 de l'église	1 473.60€ TTC	Azur Carillon Flassans sur Issole (83)
01/03/21	Décision N°	2021-13	Mobilier urbain : 4 bancs extérieur	2 059.20€ TTC	Mag Equip Cestas (33)
02/03/21	Décision N°	2021-14	Programme AD'AP – Matériel accessibilité	148.20€ TTC 174.41€ TTC	Handinorme Bondues (59) Aptapro Apt (84)
10/03/21	Décision N°	2021-15	Programme AD'AP – Matériel accessibilité	168.01€ TTC	Belluci Sault (84)
16/03/21	Décision N°	2021-16	Convention de mise à disposition anticipée du gîte communal et du logement communal Grand Rue à titre gratuit pendant 3 mois à compter 17/03/2021 avec la SARL TERRAKARST représentée par Mme Marie-Clélia		
16/03/21	Décision N°	2021-17	Souscription d'un emprunt auprès du Crédit Agricole Alpes Provence de 95 000€ sur 12 ans pour les travaux des murs de la pharmacie		
16/03/21	Décision N°	2021-18	Réfection de la toiture de l'ancienne pharmacie	10 212.00€ TTC	Ent Alain Maurel St Christol (84)
16/03/21	Décision N°	2021-19	Signature d'un compte prorata des sommes dues relatif au paiement de la taxe foncière suite à l'acquisition du bâtiment de l'ancienne pharmacie	827.89€ TTC	SCI Galien Esparron de Verdon (04)
17/03/21	Décision N°	2021-20	Programme numérique Ecole	881,18€ TTC 7 080,11€ TTC 1959,11€ TTC	Ventoux Informatique St Trinit (84)

1- Approbation du compte de gestion de l'exercice 2020

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte de gestion établi par le Receveur Municipal sur l'exécution du budget de l'exercice 2020

• **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Adopté à l'unanimité.

2- Approbation du compte administratif 2020

La présidence est donnée à Mme Elizabeth SIGNET, 1^{ère} adjointe qui présente à l'Assemblée le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par le Maire.

Le compte administratif se résume :

Section d'investissement

Dépenses : 239 689.90€
 Reste à réaliser dépenses : 158 160.00€
 Report déficit 2019 : 23 131.19€
 Recettes : 175 915.73€
 Reste à réaliser recettes : 73 525.00€
 Déficit global 2020 : 171 540.36€

Section de fonctionnement :

Dépenses : 852 118.54€
 Recettes : 1 049 245.09€
 Report excédent 2019 : 616 650.03€
 Excédent global : 813 776.58€

• **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

• **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

- **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

3- Affectation du résultat

Le résultat de fonctionnement s'élève à la somme de 813 776.58€ et Monsieur le Maire propose de l'affecter en report à la section d'investissement d'un montant de 171 540.36€

Adopté à l'unanimité.

4 – Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'état de notification des taxes directes locales transmis par les services fiscaux. Il propose de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les maintenir :

Le taux foncier bâti de 2021 est donc égale à :

Taux Foncier bâti communal 2020: 12.47% + Taux foncier bâti départemental 2020 : 15.13% soit 27.60%

Taux Foncier non bâti communal 2021: 57.77€

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE**: de ne pas augmenter les taux.

Adopté à l'unanimité.

5 – Vote des taux des redevances du Camping Municipal pour 2021

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le montant des redevances fixées au Camping Municipal.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE**: de modifier les tarifs journaliers des redevances au Camping Municipal pour 2021 :

Forfait camping-car, caravane, tente pour 2 campeurs et 1 emplacement : 8.00€

Supplément tarifaire :

Campeur : 2.50€ - Campeur (moins de 12ans) : 1.50€ - Emplacement : 4.50€ - Electricité : 3.50€ - Garage mort : 2.50€ - -

Vidange et plein d'eau camping car sans stationnement : 5.00€

Adopté à l'unanimité.

6 – Affectation des crédits ouverts à l'article 6232

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des crédits ouverts au à l'article 6232 « Fêtes et Cérémonies » au budget primitif 2021 et propose de délibérer sur l'affectation détaillée de ces crédits.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE d'affecter** les crédits ouverts à l'article 6232 du budget primitif de 2021 à la couverture des dépenses liées à l'organisation des différentes manifestations, réceptions, commémorations, fêtes locales, fêtes nationales, inaugurations, vins d'honneur et de fin d'année, repas, gerbes déposées lors de commémorations ou d'obsèques, cadeaux de fin d'année aux agents de la commune et aux personnes âgées.

Adopté à l'unanimité.

7 – Coupe affouagères – Prix du lot

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée qu'il conviendrait à l'automne de délivrer aux habitants de la commune une coupe affouagère et d'en fixer le prix de vente du lot de bois.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE**:

* **DE FIXER** au titre de l'année 2021, le prix de chaque lot de bois attribué aux habitants de la commune, à la somme de 65.00€ (soixante cinq euros),

* **D'ATTRIBUER** un lot de bois uniquement aux personnes domiciliées sur la commune et utilisant un mode de chauffage à bois. Ce lot ne pouvant ni être revendu ni cédé,

* **LE PRIX** du lot de bois sera acquitté auprès de la Régie Multifonctions lors du retrait en Mairie du numéro du lot attribué,

* **LES GARANTS** des coupes affouagères sont : Monsieur Jean-Claude BARBAN et Monsieur Pierre LOUIS.

Adopté à l'unanimité.

8 – Vote du budget primitif 2021

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de budget primitif qui s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement : 1 522 690,22€
- Section investissement : 807 308,36€

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** le budget primitif 2021 tel qu'il est présenté.

Adopté à l'unanimité.

9 – Fixation des loyers du gîte et d'un logement communal suite à vacance

Suite à l'appel à candidature pour la reprise du gîte refuge, les repreneurs sélectionnés ont souhaité que le logement attendant soit inclus dans le contrat de location gérance.

Monsieur le Maire propose de fixer les loyers en tenant compte de la situation économique actuelle et des difficultés liées à la relance de l'activité du gîte refuge

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE de fixer à :**

- 5 100€ HT soit 6 120€ TTC (six mille cent vingt euros) le loyer annuel du gîte refuge situé 3 Rue du Clocher
- 3 400€ HT soit 4 080€ TTC (quatre mille quatre-vingt euros) le loyer annuel du logement communal situé 21 Grand Rue.

Adopté à l'unanimité.

10 – Renouvellement de la convention de prestation de service d'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols entre la COVE et la Commune de Saint Christol

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention entre la COVE et la Commune concernant l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols sous forme de convention.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE** d'approuver le renouvellement de la convention de prestation de service d'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol entre la Cove et la commune ; d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention qui sera exécutoire à compter du 01/04/2021 et tous actes y afférant

Adopté à l'unanimité.

11 – Convention de mise à disposition d'un terrain communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SIAEPA procède à des travaux à la station d'épuration et propose de mettre à disposition à titre gratuit la parcelle adjacente cadastrée F 158. Il présente la convention s'y rapportant.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** les termes de la convention jointe en annexe portant mise à disposition gratuite d'un terrain communal cadastré F 158 d'une superficie totale de 3 480m².
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition jointe en annexe.

Adopté à l'unanimité.

10 – Questions diverses

- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de coordination des moyens humains et matériels entre les Comités Communaux feux de forêts (CCFF) de Sault, Monieux, Saint Christol.
- Monsieur le Maire présente les modalités de l'emprunt prévu au budget primitif 2021.
- Monsieur le Maire indique que le parc photovoltaïque situé à Brouville est en service depuis le 23 mars dernier. Le loyer annuel est de 6 610€ révisable tous les ans selon l'indice en vigueur.
- Monsieur le Maire apporte des éléments sur le stade d'avancement des révisions allégées et de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme. La saisine auprès de l'autorité environnementale dans le cadre de l'examen au cas par

cas a été faite. Un seul retour concernant la révision allégée N°2 indiquant que le projet de révision situé sur la Commune de Saint Christol n'est pas soumis à évaluation environnementale.

- Monsieur le Maire rend compte des échanges avec le collectif « Vivre avec la nature » concernant l'installation d'un élevage porcin sur la commune. Monsieur le maire insiste sur le fait que la mairie n'est pas compétence pour instruire ce genre de dossier, c'est la direction départementale des territoires ; par conséquent la commune n'est pas saisie. La publicité réglementaire en mairie a été faite.
- Monsieur le Maire évoque une éventuelle reprise des « Lavandins ». Les repreneurs espèrent une réouverture pour la mi-juillet.
- Monsieur le Maire rend compte de deux projets de lotissements : le premier de 10 maisons (initialement de 14) particulièrement avancé en face de l'école, le second de 24 maisons en cours.
- Monsieur le Maire évoque la quantité utilisée des produits ménagers. Celle-ci est en augmentation due à la crise sanitaire actuelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Fait à Saint Christol, le 06/04/2021

Henri BONNEFOY,
Maire de Saint Christol,



Mme Michelle FRANCOIS,
Le Secrétaire de Séance,

